



Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès, initialement programmée au 14 juillet 2010, a été reportée.

Décisions adoptées entre le 20 et le 24 septembre 2010

Affaire Bemba

Decision on the « Requête de la Défense aux fins de reclassification d'un document présenté par la République Sud-Africaine relative à la question de la liberté provisoire de M. Jean-Pierre Bemba Gombo »

Rendue par la Chambre de première instance III, le 24 septembre 2010

Order reclassifying the "Prosecution's Response to the Observations of the Central African Republic on the appeal proceedings against Trial Chamber III's 'Decision on the Admissibility and Abuse of Process Challenges'"

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 septembre 2010



Jean-Pierre Bemba Gombo ©
ICC-CPI/Ed Oudenaarden

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour, tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 20 et le 24 septembre 2010

Situation en RDC

Order setting a new time limit for observations

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 24 septembre 2010

Décisions adoptées entre le 20 et le 24 septembre 2010

Affaire Lubanga

Decision on the "Prosecution's application to take testimony while proceedings are stayed pending decision of the Appeals Chamber"

Rendue par la Chambre de première instance I, le 24 septembre 2010

Order in relation to confidential filings

Rendue par la Chambre d'appel, le 21 septembre 2010



Thomas Lubanga Dyilo © ICC-CPI/Ed Oudenaarden

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#)

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

Interagir avec les communautés

Journée d'échange sur la conférence de révision du Statut de Rome en République démocratique du Congo

En réaction aux nombreuses confusions dans les médias sur les acquis de la Conférence de Révision du Statut de Rome, le Réseau des Associations des Médias pour les Droits Humains (RAMDH) a organisé à Kinshasa, le jeudi 23 septembre 2010, une journée d'échange à l'intention de ses membres. Les représentants de l'Unité de la sensibilisation de la CPI ont informé les participants sur le déroulement de la Conférence de Révision. La session était suivie par une session de questions et réponses.



Le personnel de la CPI en charge de la sensibilisation informe les participants d'une séance de sensibilisation à Kinshasa à propos de la conférence de révision © ICC-CPI

République centrafricaine :

La CPI organise un séminaire destiné aux magistrats et aux auditeurs de justice

Le 21 septembre 2010, la Cour pénale internationale (CPI) a organisé à Bangui en République centrafricaine (RCA), conjointement avec le Ministère de la Justice, un séminaire d'une journée à destination des magistrats et des auditeurs de justice centrafricains.

Ce séminaire, qui s'est déroulé dans l'amphithéâtre de l'ENAM (Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature), a réuni soixante professionnels du droit. Parmi eux, étaient présents 17 magistrats de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif et 43 auditeurs de justice. Ces derniers viennent d'être intégrés au sein du Ministère de la Justice et sont en voie d'être affectés à leur nouveau poste.



Journée de séminaire avec des professionnels du droit en RCA © ICC-CPI

Le discours d'ouverture a été prononcé par Marcel Samba-Sérékoissé, Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice. L'Unité de la sensibilisation de la CPI a ensuite pris la parole pour présenter cette institution judiciaire permanente. Le séminaire a été l'occasion pour les équipes de la sensibilisation de rappeler l'avancée des procédures dans l'affaire *le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, et d'expliquer les raisons des reports annoncés concernant l'ouverture du procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo. De nombreuses productions audiovisuelles ont été utilisées tout au long de la journée pour expliquer le fonctionnement de la Cour et illustrer le travail mené par la CPI, non seulement en République centrafricaine mais également dans les autres pays où la Cour opère.

Beaucoup de questions de la part des professionnels du Droit ont porté sur la façon dont les procès sont menés devant la CPI, notamment en termes de protection des témoins et de respect des droits de la Défense. Les magistrats se sont montrés extrêmement satisfaits par cette journée de séminaire et ont vivement encouragé les équipes de la Cour à organiser des formations semblables à l'intérieur du pays, de façon à pouvoir cibler les magistrats exerçant dans le ressort des Cours d'appel de province.

En clôturant la journée, le Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice a souligné le travail important de sensibilisation d'ores et déjà accompli par la CPI en République centrafricaine. Le Directeur a toutefois encouragé la Cour à poursuivre ses efforts auprès des populations affectées situées à l'intérieur du pays et a souhaité que la CPI puisse éditer un recueil sur les décisions qu'elle a déjà rendues afin de pouvoir les inclure dans la formation des étudiants en Droit dans le pays.

Événements

Le Président de l'Assemblée rencontre le Ministre des affaires étrangères du Kenya

Le Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, son Exc. M. l'Ambassadeur Christian Wenaweser, a rencontré le 17 septembre à New York son Exc. M. Moses Wetangula, Ministre des affaires étrangères du Kenya. M. Wetangula a réaffirmé le ferme soutien du Kenya à la Cour pénale internationale, en particulier en ce qui concerne les enquêtes actuellement en cours au Kenya. Au sujet de la visite du Président du Soudan Omar Al-Bashir à Nairobi, il a mis en relief les obligations de son pays tant vis-à-vis de la Cour qu'envers l'Union africaine et la paix et la stabilité régionales.

L'Ambassadeur Wenaweser a fait valoir son opinion au sujet de l'obligation de coopérer avec la Cour conformément au Statut de Rome qui ne pouvait être légalement suspendue par une décision de l'Union africaine. Seul le Conseil de sécurité peut décider qu'il soit sursis aux enquêtes de la Cour, conformément à l'article 16 du Statut de Rome. Il a souhaité que les événements récents permettent d'ouvrir une discussion fructueuse et générale portant sur la coopération avec la Cour ainsi que de réaffirmer l'attachement universel dont bénéficie la Cour parmi ses États Parties, et il a relevé avec satisfaction que la rencontre pouvait constituer un premier pas dans cette direction. L'Ambassadeur Wenaweser a souligné que la Cour s'appuie sur la coopération avec les États, sans laquelle elle ne pourrait fonctionner.

A également été évoquée durant la conversation la lettre du 28 août de l'Ambassadeur Wenaweser, adressée au Ministre des affaires étrangères M. Wetangula, transmettant la Décision prise par la Chambre préliminaire I de la Cour faisant part au Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la présence de Omar Al Bashir sur le territoire de la République du Kenya. Le Ministre M. Wetangula a fait savoir qu'une réponse officielle du Ministère des affaires étrangères du Kenya était imminente et les parties ont convenu de poursuivre le dialogue en matière de coopération.

Calendrier

| SEPTEMBRE 2010 | | | | | | |
|--|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
| 27 | 28 | 29 | 30 | | | |
| OCTOBRE 2010 | | | | | | |
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| Séminaire régional sur la CPI à Yaoundé (Cameroun). | | | | | | |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |
| Événements futurs | | | | | | |
| 22 novembre 2010 : Date fixée pour l'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)</i> . | | | | | | |

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.